



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4652  
31 janvier 1961  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE, EN DATE DU 30 JANVIER 1961, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous prier, au nom du Gouvernement indien, de bien vouloir m'autoriser à participer aux débats que le Conseil de sécurité doit consacrer à la situation au Congo à partir du mercredi 1er février 1961.

Le Gouvernement indien a envoyé directement au Secrétaire général les pouvoirs nécessaires.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent de l'Inde  
auprès des Nations Unies

Signé : C. S. JHA

-----